

## **Motion sur la fin de l'exonération partielle des frais d'inscription pour les étudiant-es extra-communautaires.**

Les membres de la 11e section du CNU, réuni-es en assemblée générale le 20 mai 2026 s'opposent fermement au décret concernant la fin de l'exonération partielle des frais d'inscription pour les étudiant-es étranger-ères extra-communautaires annoncée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Espace et publié au JO le 19 mai. Cette mesure discriminatoire et mortifère pour les établissements français, qui entérine une forme de préférence nationale et européenne, vise à multiplier par 15 les frais d'inscription pour la plupart des étudiant-es extra-communautaires (pour atteindre 2900€ en licence et 3900€ en master). Elle s'inscrit dans le cadre du bien mal nommé plan "Bienvenue en France" et fait également suite à l'annonce, tout aussi discriminatoire, de la suppression des aides au logement (APL) pour les étudiant-es étranger-es extra-communautaires.

Comme France Universités et Campus France, les membres de la 11e section du CNU soulignent que de telles mesures sont délétères. Elles constituent un frein considérable pour les étudiant-es extra-communautaires aux revenus limités, dont la plupart proviennent de pays du Sud. Pourtant, leur présence est une richesse et une nécessité, pour nos universités comme pour le pays, et participe à leur rayonnement. Tous-tes ces étudiant-es doivent pouvoir continuer à s'inscrire dans nos établissements sans être victimes d'une logique purement utilitariste et néo-libérale où seul-es les étudiant-es extra-communautaires considéré-es comme solvables auraient le droit d'accéder à l'enseignement supérieur.

Les membres de la 11e section du CNU s'opposent fermement à l'augmentation des frais de scolarité, pour tous-tes les étudiant-es, extra-communautaires ou non. Ils et elles soulignent que ce n'est pas aux étudiant-es, quelle que soit leur nationalité, de combler le déficit budgétaire structurel des universités causé par un désengagement croissant de l'État.

Ils et elles appellent donc tous-tes les enseignant-es chercheur-ses à se mobiliser contre l'introduction de ces frais d'inscription différenciés. Ils et elles peuvent le faire notamment en signant massivement la pétition sur le site de l'Assemblée nationale, en participant à la journée nationale de mobilisation prévue le 26 mai, et en demandant aux président-es et aux instances de gouvernance des universités de suivre l'exemple de leurs homologues de nombreux établissements et de refuser d'appliquer le décret. Enfin, les membres de la 11e section du CNU enjoignent à l'État de financer l'enseignement supérieur et la recherche publiques à hauteur de ses besoins.

34 oui (85%)

7 non (15%)

6 nspp